

Micro-crédits

Au secours des ménages fragiles

Georges Canto

EN MAI ET JUIN dernier, Eurostat, l'office statistique des communautés européennes, a publié des chiffres inquiétants sur la pauvreté dans les pays de l'Union. Ainsi, seize pour cent de la population des 27 pays de l'Union vit au-dessous du seuil de pauvreté, défini par Eurostat comme étant un revenu égal à 60 pour cent du revenu médian de chaque pays. Le cas du Luxembourg étant atypique, on peut prendre comme exemple la France : le revenu médian par ménage étant de 1 510 euros par mois (début 2009) le seuil de pauvreté pour une personne seule s'établit à 908 euros par mois, un niveau un peu moins élevé qu'en Belgique, mais supérieur à celui de l'Allemagne ! Au total, 79 millions d'Européens peuvent être considérés comme pauvres, dont 32 millions pour la France, l'Allemagne et le Royaume-Uni (en proportion de la population totale, les pays de l'Est sont les plus affectés).

Plus grave encore, Eurostat évalue à 32 millions de personnes les Européens démunis, c'est-à-dire en situation de véritable exclusion sociale. Sans aller jusqu'à cette extrême pauvreté, la précarité d'une grande partie de la population est patente : un tiers de la population de l'UE serait incapable de payer immédiatement une dépense exceptionnelle, cette proportion atteignant 54 pour cent en Pologne et 63 pour cent en Lituanie et en Hongrie. Sept pour cent ont un retard important dans le paiement de leurs factures d'énergie et trois pour cent dans le règlement de leurs loyers ou de leurs mensualités d'emprunts.

Or, ces chiffres, bien que publiés récemment, datent de 2007, donc d'avant la crise économique et fi-

nancière qui a considérablement dégradé la situation.

Des données plus précises et plus récentes confirment cette aggravation de la pauvreté, comme celles de l'Observatoire des crédits aux ménages (OCM) français qui étudie en France depuis dix ans les « ménages fragiles ». La fragilité est mesurée par l'un des trois critères suivants :

- le ménage est en situation de surendettement (dépôt d'un dossier à la Banque de France) : 23,8 pour cent des cas

- le ménage ne peut assurer ses dépenses courantes sans recourir à l'emprunt (auprès d'établissements financiers, mais aussi d'amis ou de membres de la famille) : 40,5 pour cent des cas

- le ménage juge ses charges trop lourdes : 59,5 pour cent des cas.

En 2008, ils représentaient 4,2 pour cent de l'ensemble, soit environ un million de ménages. Ce pourcentage est resté stable depuis 1998 (il était alors de 4,2 pour cent), mais ils sont plus fragiles qu'il y a dix ans. La dégradation est spectaculaire : en 2008, la moitié d'entre eux, contre un sur cinq seulement en 2007, considèrent que les dépenses de la vie courante étaient insupportables.

La précarisation de ces ménages résulte principalement d'une rupture professionnelle ou familiale. Ainsi, près de 23 pour cent d'entre eux comptent un adulte au chômage : c'est deux fois plus que la moyenne nationale. Deux tiers des adultes oc-

Les difficultés que connaissent ces ménages à accéder au crédit, ou à en assumer le remboursement posent évidemment un grave problème social, mais génèrent aussi des craintes sur le plan macro-économique

cupent un emploi à temps plein, contre 85 pour cent en moyenne. Quatre pour cent ont connu au cours des deux dernières années un divorce ou une séparation (contre 1,9 pour cent en moyenne).

En dix ans, la composition sociologique de cette population a eu évolué, sauf sur un point clé, celui de l'âge : la proportion de ménages jeunes (moins de 35 ans) a en effet chuté, passant de 28,3 à 16,8 pour cent, tandis que celle des « seniors » (plus de 65 ans) a triplé (de 6,6 à 19,1 pour cent), situation qui ne va pas s'arranger, vu les incertitudes sur le niveau futur des retraites.

Les ménages fragiles sont fortement dépendants du crédit. Leurs revenus courants, même en y incluant les

prestations sociales, ne sont pas suffisants pour faire face aux dépenses courantes, parmi lesquelles figurent de plus en plus des dépenses incompressibles ou « contraintes » (loyer, énergie, téléphone). A fortiori, ils sont dans l'incapacité de financer une dépense importante surtout si elle est imprévue (problème de santé, panne d'un appareil électro-ménager ou d'une voiture par exemple). Pour cette raison, ils sont, selon le rapport, « contraints de recourir à toutes les formes de crédit à la consommation », décuverts, prêts personnels classiques ou crédits revolving. Un ménage sur deux y a recours, alors qu'en France la moyenne est inférieure à un sur quatre.

Toutefois, même si certains organismes de crédit ont été assez laxistes, cette possibilité n'est offerte qu'à ceux qui peuvent justifier de revenus réguliers. Or, l'augmentation de chômage touche particulièrement cette population, composée majoritairement d'ouvriers et d'employés peu qualifiés. Cette situation entrave l'accès au crédit, et la baisse des revenus qui en résulte augmente arithmétiquement la charge des remboursements existants.

Ainsi 42 pour cent des ménages fragiles ont déclaré avoir connu récemment une diminution de revenus (deux fois plus que la moyenne), et 37 pour cent disent éprouver des problèmes de remboursement (contre 8,9 pour cent en moyenne). Même si les banques n'avaient pas durci leurs conditions d'octroi, les ménages fragiles verraient donc leur accès au crédit limité, alors qu'ils en ont davantage besoin que les autres.

Pour s'en sortir, ils n'ont d'autre solution que d'emprunter à leurs amis ou aux membres de la famille, pratique beaucoup plus répandue que dans les autres couches de la population. Mais, les mêmes causes produisant les mêmes effets, environ un ménage fragile sur six déclare connaître des problèmes de remboursement de ces dettes, c'est huit fois plus que la moyenne.

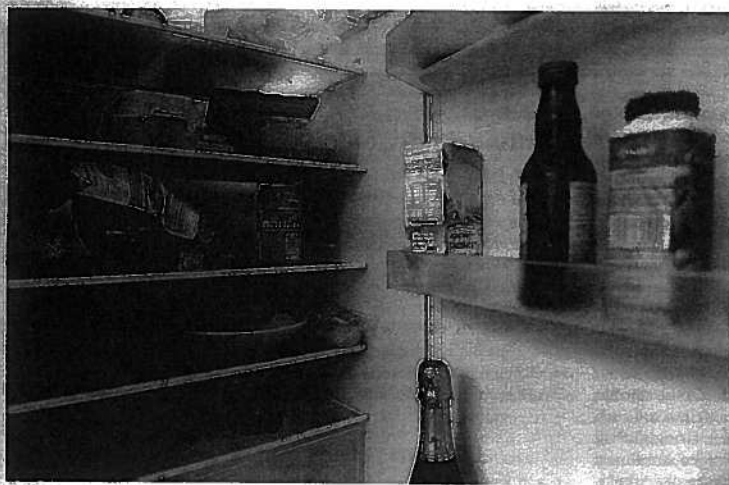
Les difficultés que connaissent ces ménages à accéder au crédit, ou à en assumer le remboursement (en France le nombre de ménages surendettés a augmenté de onze pour cent de juin 2008 à mars 2009, pour atteindre plus de 700 000) posent évidemment un grave problème social, mais génèrent aussi des craintes sur le plan macro-économique. Dans de nombreux pays d'Europe, le recul du PIB a pu être contenu dans des limites raisonnables par la réstance de la consommation des

ménages, qui est, à hauteur de plus de 72 pour cent, le principal moteur de la croissance. Le simple ralentissement, a fortiori la réduction des dépenses d'une partie importante de la population pourrait donc être un frein à la reprise.

La solution pourrait à nouveau venir du micro-crédit. Né dans les pays pauvres d'Asie et d'Afrique, il se répand aujourd'hui dans les pays riches. Cet emprunt de petit montant, avec un taux d'intérêt réduit, était surtout connu pour donner un coup de pouce aux personnes modestes souhaitant lancer leur activité, mais ne pouvant accéder aux emprunts bancaires. Il peut aussi permettre aux salariés modestes d'améliorer leur quotidien, sans risques de surendettement.

Les initiatives foisonnent. En France la Fédération des services aux particuliers vient d'annoncer le lancement d'un « microcrédit personnel accompagné ». D'un montant de 500 à 3 000 euros, il sera accessible à tous les salariés des entreprises de services à la personne adhérentes de la Fesp. 20 000 salariés, peu qualifiés et modestement rémunérés, sont potentiellement concernés et 3 000 micro-crédits sont prévus pour la première année. Ils visent à financer des achats courants, avec trois secteurs privilégiés : la mobilité (achat de voiture, permis de conduire), le logement (cautionnement, frais divers), l'équipement (appareils électroménagers, informatique). Les frais de scolarité et de formation des différents membres de la famille) sont une autre affectation possible.

Les banques ne sont pas en reste. Les Caisses d'épargne françaises ont créé en 2006 « Parcours confiance », un réseau d'associations pour venir en aide aux personnes confrontées à des difficultés financières. Début juillet 2009, elles ont annoncé un partenariat avec Familles rurales, le plus important mouvement familial de France (3 000 associations locales, 180 000 familles adhérentes, 20 000 salariés). Il s'agit d'identifier les publics nécessitant une aide et de les orienter vers Parcours confiance pour un bilan approfondi de leur situation et la mise en place de services adaptés, parmi lesquels un micro-crédit et un « accompagnement bancaire personnalisé ». Force est cependant de constater que le lancement par certains établissements (surtout coopératifs ou mutualistes) de programmes de lutte contre l'exclusion bancaire est bien la preuve qu'ils ont failli à leurs missions d'origine, au profit des délices de la banque de financement et d'investissement.



Trois secteurs sont privilégiés, dont l'équipement en appareils électroménagers